



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation tarifaire de la visite à domicile

Question écrite n° 42147

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation des visites à domicile des médecins généralistes de SOS Médecins. Alors qu'ils sont les principaux acteurs de la visite à domicile en France depuis 55 ans et qu'ils ont été au cœur de la lutte contre la pandémie de la covid-19, les médecins de SOS Médecins se sentent délaissés par les pouvoirs publics et les principales instances de la santé. En effet, leur indemnité de déplacement de 10 euros pour les visites de jour n'a pas évolué depuis plus de quinze ans. L'exclusion de SOS Médecins de la revalorisation de la visite à domicile, acté par un accord à l'avenant 9 de la convention médicale entre la Caisse nationale de l'assurance maladie et les syndicats de médecins libéraux, est un nouvel affront pour cette profession. La conséquence principale de cette absence de revalorisation et de considération est un désengagement progressif des médecins généralistes de cette pratique, ce qui accroît l'engorgement des urgences hospitalières, augmente de fait le coût de la prise en charge et complique le maintien à domicile des patients en perte d'autonomie. Depuis le 27 septembre 2021, premier jour de mobilisation de SOS Médecins, la situation n'évolue pas et certaines fédérations et antennes locales menacent d'arrêter totalement leur activité. Ainsi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour répondre aux attentes des médecins de SOS Médecins, notamment sur l'indispensable revalorisation de la visite à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42147

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7783

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)